



## CONSEIL MUNICIPAL DU 5 octobre 2023

### Affichage délibérations

(En application de la délibération n° 20220604 relative à la publicité des actes de la commune suite réforme au 01/07/2022)

CM231001	RENOUVELLEMENT DU BAIL DU COMMERCE LE TI WANIK
CM231002	DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 1
CM231003	CONVENTION D'ASSISTANCE JURIDIQUE
CM231004	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA POSTE, D'UN LOCAL SITUE DERRIERE LA MAISON FRANCE SERVICES
CM231005	PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES DU SDEF (SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE ET D'EQUIPEMENT DU FINISTERE) – EXERCICE 2022
CM231006	PRESENTATION DU RPQS 2022 (RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE LA DESSERTA EN EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT) – MORLAIX COMMUNAUTE
CM231007	ATTRIBUTION DES MARCHES POUR LES TRAVAUX DE LA MEDIATHEQUE-TIERS-LIEU
CM231008	VCEU RELATIF AU BUDGET DE L'EXPERIMENTATION TERRITOIRES ZERO CHÔMEUR POUR 2024



**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SAINT-THÉGONNEC LOC-ÉGUINER**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 5 octobre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi cinq octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de Saint-Thégonnec Loc-Eguiner, légalement convoqué le vingt-huit septembre, par Mme Solange CREIGNOU, Maire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, à la salle du Conseil Municipal de SAINT-THÉGONNEC LOC-ÉGUINER, sous la présidence de Mme Solange CREIGNOU, Maire.

Etaient présents : Solange CREIGNOU, Yvon POULIQUEN, Josselin BOIREAU, Emilie MESSAGER, Hervé GUEVEL, Patrick LE MERRER, Carolyn ENGEL-GAUTIER, Françoise RAOULT, Viviane LE BIHAN, Hélène RUMEUR, Jocelyne JEZEQUEL-PROUFF, Martine MADEC, Claude CRAS, Françoise GALLOU, Stéphane LOZDOWSKI, Youcef TERZI, Anne FILLET, Sébastien GERARD.

Absents excusés : Gaëlle ZANEGUY (pouvoir à Patrick LE MERRER), Martine RECEVEUR (pouvoir donné à Hélène RUMEUR), Sylvie SOVRANO-CHELLOUG (pouvoir donné à Carolyn ENGEL-GAUTIER), Jean-Pierre CHEVER, Bénédicte COMPOIS-BRISELET (pouvoir donné à Josselin BOIREAU), Gaël LANOE, Corentin DERRIEN.

Conseillers : En exercice : 25 Présents : 18 Votants : 22 Quorum : 13

Emilie MESSAGER a été élue secrétaire de séance.

**OBJET : RENOUELEMENT DU BAIL DU COMMERCE LE TI WANIK, CODE CM231001**

Mme le Maire fait un bref historique du dossier lié au commerce de proximité se trouvant sur la commune déléguée de LOC-ÉGUINER-SAINT-THÉGONNEC. Après avoir acquis ces locaux, dans le cadre du projet de la commune nouvelle, le Conseil Municipal, par délibération du 5 juillet 2018, avait retenu la candidature de M. BRIAND pour la reprise de ce commerce dans le but d'y installer une petite épicerie, dépôt de pain, espace de restauration, vente de pizzas.... Au-delà de ces activités, le commerce abrite également un relais poste ainsi qu'un coin lecture afin de constituer un vrai lieu de rencontres au sein de la population locale.

Dans le cadre de l'application d'une délibération du Conseil Municipal du 12 novembre 2020, un premier bail a été conclu entre la commune et la SCOP ARL Ti Wanik, prenant effet à compter du 15 janvier 2021 pour se terminer le 14 janvier 2024. La SCOP ARL Ti Wanik a été constitué par M. et Mme Erwan BRIAND.

M. Patrick LE MERRER, adjoint souligne que la commission tourisme, village étape, artisanat et commerce a travaillé sur le renouvellement du bail liant les deux parties et expose ainsi les conditions retenues. Ce contrat de location est proposé sous forme de bail commercial conclu entre la commune et la SCOP ARL Ti Wanik, pour une durée de NEUF années, qui commenceront à courir à compter du 14 janvier 2024 jusqu'au 13 janvier 2033. Le bail concerne la partie à usage commercial du bâtiment, se trouvant au rez de chaussée, l'appartement situé à l'étage ne fait pas partie de la location. Ce bâtiment se trouve sur la parcelle cadastrée à la section 127A, sous le numéro 503.

Outre le local, la liste du matériel se trouvant dans les locaux est également englobé dans le bail (matériel de restauration, four à pizza, équipement informatique coin lecture).

S'agissant de locaux à usage professionnel destinés à l'exercice d'une activité commerciale, en fonction des dispositions du 2° de l'article 261 D du CGI, il résulte que les locations de ces locaux munis de mobilier, du matériel nécessaire ou des installations nécessaires à l'exercice de l'activité sont soumises à la TVA sur le prix de location au taux normal.

Ainsi, il est proposé de fixer le montant de la location mensuelle à 550 € TTC, soit 458,33 € HT + TVA 91,67 €, sachant que le montant de la location fait l'objet d'une révision annuelle :

Les montants de TVA seront calculés en fonction du taux en vigueur.

Mme le Maire préconise la rédaction des contrats de location, auprès de l'étude de Maître Mathieu PRIGENT, notaire à LANDIVISIAU, ayant suivi l'acquisition des locaux par la commune et la rédaction du premier bail.

Elle ajoute que la révision de ce loyer correspond à l'inflation et permettra de couvrir l'échéance d'emprunt souscrit pour cette opération.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte ces propositions et autorise Mme le Maire à signer le contrat de location ainsi que toute pièce ayant trait à ce dossier.**

Pour copie conforme au registre,

A Saint-Thégonnec Loc-Eguiner, le 5 octobre 2023

Le Maire, Solange CREIGNOU

Emilie MESSAGER, secrétaire de séance



A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long vertical stroke, positioned to the right of the official stamp.

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Emilie MESSAGER", positioned to the right of the main text area.

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SAINT-THÉGONNEC LOC-ÉGUINER**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 5 octobre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi cinq octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de Saint-Thégonnec Loc-Eguiner, légalement convoqué le vingt-huit septembre, par Mme Solange CREIGNOU, Maire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, à la salle du Conseil Municipal de SAINT-THÉGONNEC LOC-ÉGUINER, sous la présidence de Mme Solange CREIGNOU, Maire.

Etaient présents : Solange CREIGNOU, Yvon POULIQUEN, Josselin BOIREAU, Emilie MESSAGER, Hervé GUEVEL, Patrick LE MERRER, Carolyn ENGEL-GAUTIER, Françoise RAOULT, Viviane LE BIHAN, Hélène RUMEUR, Jocelyne JEZEQUEL-PROUFF, Martine MADEC, Claude CRAS, Françoise GALLOU, Stéphane LOZDOWSKI, Youcef TERZI, Anne FILLET, Sébastien GERARD.

Absents excusés : Gaëlle ZANEGUY (pouvoir à Patrick LE MERRER), Martine RECEVEUR (pouvoir donné à Hélène RUMEUR), Sylvie SOVRANO-CHELLOUG (pouvoir donné à Carolyn ENGEL-GAUTIER), Jean-Pierre CHEVER, Bénédicte COMPOIS-BRISELET (pouvoir donné à Josselin BOIREAU), Gaël LANOE, Corentin DERRIEN.

Conseillers : En exercice : 25 Présents : 18 Votants : 22 Quorum : 13

Emilie MESSAGER a été élue secrétaire de séance.

**OBJET : DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 1, CODE CM231002**

Après avoir indiqué que la commission des finances a émis un avis favorable, à l'unanimité, Mme le Maire propose d'adopter les décisions budgétaires modificatives suivantes, en y apportant les explications correspondantes :

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

**A - DEPENSES**

<b>Chapitre 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté</b>			
001	Solde d'exécution de la section d'investissement		-270,00
<b>TOTAL CHAPITRE</b>			<b>-270,00 €</b>

<b>Chapitre 21- Immobilisations corporelles</b>			
2183	Matériel de bureau et informatique	3 500,00	
2188	Autres immobilisations corporelles	5 000,00	
<b>TOTAL CHAPITRE</b>			<b>8 500,00 €</b>

<b>Chapitre 23 - Immobilisations en cours</b>			
2315	Installations, matériel et outillage techniques	45 000,00	
<b>TOTAL CHAPITRE</b>			<b>45 000,00 €</b>

<b>Chapitre 020 - Dépenses imprévues</b>			
020	Dépenses imprévues	64 970,00	
<b>TOTAL CHAPITRE</b>			<b>64 970,00 €</b>

<b>Total Général</b>			<b>118 200,00 €</b>
----------------------	--	--	---------------------

B - RECETTES

<b>Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves</b>			
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé		-270,00
TOTAL CHAPITRE			-270,00 €

<b>Chapitre 13- Subventions d'investissement</b>			
1321	Etat et établissements nationaux	351 780,00	
1322	Régions	27 940,00	
1323	Départements	38 750,00	
TOTAL CHAPITRE			418 470,00 €

<b>Chapitre 16- Emprunts et dettes assimilées</b>			
1641	Emprunts en euros		-300 000,00
TOTAL CHAPITRE			-300 000,00 €

<b>Total Général</b>			<b>118 200,00 €</b>
----------------------	--	--	---------------------

Cette proposition de DM N° 1 a pour objectif essentiel de régulariser certains articles, notamment en lien avec les subventions obtenues pour le projet de médiathèque-tiers-lieu et pour les travaux complémentaires de l'église, permettant de supprimer l'emprunt d'équilibre de 300 000 € inscrit au BP 2023.

**Après en avoir délibéré, par 21 voix pour et une voix contre, le Conseil Municipal accepte cette proposition de décisions modificatives budgétaires N° 1 concernant le budget principal de la commune.**

Pour copie conforme au registre,

A Saint-Thégonnec Loc-Eguiner, le 5 octobre 2023

Le Maire, Solange CREIGNOU

Emilie MESSAGER, secrétaire de séance





**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SAINT-THÉGONNEC LOC-ÉGUINER**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 5 octobre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi cinq octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de Saint-Thégonnec Loc-Eguiner, légalement convoqué le vingt-huit septembre, par Mme Solange CREIGNOU, Maire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, à la salle du Conseil Municipal de SAINT-THÉGONNEC LOC-ÉGUINER, sous la présidence de Mme Solange CREIGNOU, Maire.

Etaient présents : Solange CREIGNOU, Yvon POULIQUEN, Josselin BOIREAU, Emilie MESSAGER, Hervé GUEVEL, Patrick LE MERRER, Carolyn ENGEL-GAUTIER, Françoise RAOULT, Viviane LE BIHAN, Hélène RUMEUR, Jocelyne JEZEQUEL-PROUFF, Martine MADEC, Claude CRAS, Françoise GALLOU, Stéphane LOZDOWSKI, Youcef TERZI, Anne FILLET, Sébastien GERARD.

Absents excusés : Gaëlle ZANEGUY (pouvoir à Patrick LE MERRER), Martine RECEVEUR (pouvoir donné à Hélène RUMEUR), Sylvie SOVRANO-CHELLOUG (pouvoir donné à Carolyn ENGEL-GAUTIER), Jean-Pierre CHEVER, Bénédicte COMPOIS-BRISELET (pouvoir donné à Josselin BOIREAU), Gaël LANOE, Corentin DERRIEN.

Conseillers : En exercice : 25 Présents : 18 Votants : 22 Quorum : 13

Emilie MESSAGER a été élue secrétaire de séance.

**OBJET : CONVENTION D'ASSISTANCE JURIDIQUE, CODE CM231003**

Mme le Maire indique à l'assemblée que la commune de SAINT-THÉGONNEC LOC-ÉGUINER est, comme les autres collectivités, de plus en plus confrontée à des problématiques juridiques. Ainsi, plusieurs communes de la taille de STLE dont plusieurs communes du territoire de Morlaix Communauté ont souscrit une convention d'assistance juridique.

Elle a donc pris contact avec le cabinet d'avocats LGP, se trouvant sur Brest et Paris.

Mme le Maire propose donc de passer avec le cabinet LGP une convention d'assistance juridique pour l'ensemble des dossiers relevant du droit public hors contentieux : organisation et fonctionnement de l'établissement, police administrative, contrats et marchés publics, urbanisme, gestion domaniale, maîtrise foncière, ressources humaines...

Le contrat serait conclu du 15 octobre 2023 au 14 octobre 2024, pour un coût global et forfaitaire de la prestation de 500 € HT mensuellement, soit 600 € TTC/mois.

Face à l'évolution des risques juridiques, Mme le Maire propose de conclure cette convention avec le cabinet LGP, selon les conditions définies.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, accepte cette proposition et donne pouvoir à Mme le Maire pour signer la convention d'assistance juridique avec le cabinet LGP.**

Pour copie conforme au registre,

A Saint-Thégonnec Loc-Eguiner, le 5 octobre 2023

Le Maire, Solange CREIGNOU

Emilie MESSAGER, secrétaire de séance



**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SAINT-THÉGONNEC LOC-ÉGUINER**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 5 octobre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi cinq octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de Saint-Thégonnec Loc-Eguiner, légalement convoqué le vingt-huit septembre, par Mme Solange CREIGNOU, Maire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, à la salle du Conseil Municipal de SAINT-THÉGONNEC LOC-ÉGUINER, sous la présidence de Mme Solange CREIGNOU, Maire.

Etaient présents : Solange CREIGNOU, Yvon POULIQUEN, Josselin BOIREAU, Emilie MESSAGER, Hervé GUEVEL, Patrick LE MERRER, Carolyn ENGEL-GAUTIER, Françoise RAOULT, Viviane LE BIHAN, Hélène RUMEUR, Jocelyne JEZEQUEL-PROUFF, Martine MADEC, Claude CRAS, Françoise GALLOU, Stéphane LOZDOWSKI, Youcef TERZI, Anne FILLET, Sébastien GERARD.

Absents excusés : Gaëlle ZANEGUY (pouvoir à Patrick LE MERRER), Martine RECEVEUR (pouvoir donné à Hélène RUMEUR), Sylvie SOVRANO-CHELLOUG (pouvoir donné à Carolyn ENGEL-GAUTIER), Jean-Pierre CHEVER, Bénédicte COMPOIS-BRISELET (pouvoir donné à Josselin BOIREAU), Gaël LANOE, Corentin DERRIEN.

Conseillers : En exercice : 25 Présents : 18 Votants : 22 Quorum : 13

Emilie MESSAGER a été élue secrétaire de séance.

**OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA POSTE, D'UN LOCAL SITUE DERRIERE LA MAISON FRANCE SERVICES, CODE CM231004**

Mme le Maire indique à l'assemblée qu'elle a reçu de la Poste, une demande d'occupation d'un local communal, situé à l'arrière des locaux Maison France Services et Agence Postale Communale, afin d'y stocker un vélo à assistance électrique et par conséquent, de pouvoir le recharger.

Mme le Maire propose de donner un avis favorable à cette requête, soulignant toutefois que quelques petits travaux seront nécessaires pour adapter le local.

Elle propose de prévoir la location de ce local à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2023, pour une durée de location indéterminée, sauf dénonciation de l'une ou l'autre des parties trois mois à l'avance, par lettre recommandée avec accusé de réception.

Le montant du loyer proposé est de 150 € mensuels, charges comprises, sachant que le montant de la location fait l'objet d'une révision annuelle selon l'indice en vigueur.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, se prononce favorablement sur cette proposition et donne pouvoir à Mme le Maire pour signer la convention de mise à disposition du local avec la Poste ainsi que toute pièce ayant trait à ce dossier.**

Pour copie conforme au registre,

A Saint-Thégonnec Loc-Eguiner, le 5 octobre 2023

Le Maire, Solange CREIGNOU

Emilie MESSAGER, secrétaire de séance





# SAINT-THÉGONNEC LOC-ÉGUINER SANT-TEGONEG LOGEGINER

DALC'H MAD ATAO !

Envoyé en préfecture le 10/10/2023

Reçu en préfecture le 10/10/2023

Publié le

ID : 029-200059798-20231005-CM231005-DE

## CONSEIL MUNICIPAL SAINT-THÉGONNEC LOC-ÉGUINER

### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 5 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi cinq octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de Saint-Thégonnec Loc-Eguiner, légalement convoqué le vingt-huit septembre, par Mme Solange CREIGNOU, Maire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, à la salle du Conseil Municipal de SAINT-THÉGONNEC LOC-ÉGUINER, sous la présidence de Mme Solange CREIGNOU, Maire.

Etaient présents : Solange CREIGNOU, Yvon POULIQUEN, Josselin BOIREAU, Emilie MESSAGER, Hervé GUEVEL, Patrick LE MERRER, Carolyn ENGEL-GAUTIER, Françoise RAOULT, Viviane LE BIHAN, Hélène RUMEUR, Jocelyne JEZEQUEL-PROUFF, Martine MADEC, Claude CRAS, Françoise GALLOU, Stéphane LOZDOWSKI, Youcef TERZI, Anne FILLET, Sébastien GERARD.

Absents excusés : Gaëlle ZANEGUY (pouvoir à Patrick LE MERRER), Martine RECEVEUR (pouvoir donné à Hélène RUMEUR), Sylvie SOVRANO-CHELLOUG (pouvoir donné à Carolyn ENGEL-GAUTIER), Jean-Pierre CHEVER, Bénédicte COMPOIS-BRISELET (pouvoir donné à Josselin BOIREAU), Gaël LANOE, Corentin DERRIEN.

Conseillers : En exercice : 25 Présents : 18 Votants : 22 Quorum : 13

Emilie MESSAGER a été élue secrétaire de séance.

#### OBJET : PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES DU SDEF (SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE ET D'EQUIPEMENT DU FINISTERE) – EXERCICE 2022, CODE CM231005

M. Yvon POULIQUEN, Adjoint, donne les principaux éléments du rapport d'activités 2022 du SDEF, précisant qu'il est consultable en mairie :

Après avoir détaillé les différentes compétences du SDEF sur 2021, qu'elle est la répartition en termes budgétaires :

- Pour le fonctionnement 2022 :
  - Recettes : 22,317 Millions d'euros dont
    - 76 % Taxes sur l'électricité
    - 5 % Participation des communes à l'éclairage public
    - 5 % Concessions
  - Dépenses : 9,003 Millions d'euros dont
    - 21 % Maintenance éclairage public
    - 38 % Charge de personnel
    - 14 % Frais de gestion générale
    - 11 % Dotation aux amortissements
    - 9 % Autres charges de gestion
    - 3 % Charges financières

Excédent de fonctionnement : 13,314 Millions d'euros

- Pour l'investissement en 2022 :
  - Recettes : 42,398 Millions d'euros (recettes réelles) dont
    - 26 % Excédents de fonctionnement capitalisés
    - 24 % Subvention du FACE
    - 19 % Participations des collectivités et tiers
    - 9 % Redevance d'investissement de Enedis au SDEF
    - 4 % Emprunts nouveaux
  - Dépenses réelles : 47,899 Millions d'euros dont
    - 65 % Réseaux électriques





- 18 % Réseaux éclairage public
- 4 % Remboursement d'emprunts

Soit un déficit de 5,5 Millions d'euros.

Avec les restes à réaliser le solde est de + 5,6 Millions d'euros.

- Recettes : 86,6 Millions avec R.A.R
- Dépenses : 81,0 Millions avec R.A.R

À ce budget s'ajoutent 4 budgets annexes :

- Production d'énergie
- Gaz
- Communications électroniques
- IRVE (Infrastructure de Recharge pour Véhicules Électriques)

➔ Les liens de la commune avec le SDEF :

La commune travaille avec le SDEF dans plusieurs domaines :

- Contrat SDEF en électricité
- Contrat SDEF en gaz
- Contrat SDEF en éclairage public (fonctionnement et investissement)
- Marché à bons de commande voirie
- Audit énergétique sur complexe associatif
- Participation à l'opération certificats d'Économie d'Énergie
- 

Quelques opérations menées sur la commune :

- Renouvellement de lignes électriques à :
  - KERZEPRE
  - KERDRO
  - BOUGES
  - À venir à RUSQUEG VIAN
- Contacts pris pour opérations ponctuelles à valider par le conseil municipal
  - o Opérations INTRACTING :
    - Renouvellement complet de l'éclairage public avec une participation du SDEF
  - o Information sur le potentiel de production photovoltaïque sur le domaine communal

**Le Conseil Municipal, vu la présentation du rapport d'activités 2022, a pris acte de ce rapport.**

Pour copie conforme au registre,

A Saint-Thégonnec Loc-Eguiner, le 5 octobre 2023

Le Maire, Solange CREIGNOU

Emilie MESSAGER, secrétaire de séance





**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SAINT-THÉGONNEC LOC-ÉGUINER**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 5 octobre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi cinq octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de Saint-Thégonnec Loc-Eguiner, légalement convoqué le vingt-huit septembre, par Mme Solange CREIGNOU, Maire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, à la salle du Conseil Municipal de SAINT-THÉGONNEC LOC-ÉGUINER, sous la présidence de Mme Solange CREIGNOU, Maire.

Etaient présents : Solange CREIGNOU, Yvon POULIQUEN, Josselin BOIREAU, Emilie MESSAGER, Hervé GUEVEL, Patrick LE MERRER, Carolyn ENGEL-GAUTIER, Françoise RAOULT, Viviane LE BIHAN, Hélène RUMEUR, Jocelyne JEZEQUEL-PROUFF, Martine MADEC, Claude CRAS, Françoise GALLOU, Stéphane LOZDOWSKI, Youcef TERZI, Anne FILLET, Sébastien GERARD.

Absents excusés : Gaëlle ZANEGUY (pouvoir à Patrick LE MERRER), Martine RECEVEUR (pouvoir donné à Hélène RUMEUR), Sylvie SOVRANO-CHELLOUG (pouvoir donné à Carolyn ENGEL-GAUTIER), Jean-Pierre CHEVER, Bénédicte COMPOIS-BRISELET (pouvoir donné à Josselin BOIREAU), Gaël LANOE, Corentin DERRIEN.

Conseillers : En exercice : 25 Présents : 18 Votants : 22 Quorum : 13

Emilie MESSAGER a été élue secrétaire de séance.

**OBJET : PRESENTATION DU RPQS 2022 (RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE LA DESSERTE EN EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT) – MORLAIX COMMUNAUTE, CODE CM231006**

Après avoir indiqué que le dossier complet des rapports annuels 2022 sur le prix et la qualité du service public de la desserte en eau potable et de l'assainissement collectif du SEA de Morlaix Communauté est consultable en mairie et sur le site de Morlaix communauté, M. Yvon POULIQUEN donne les éléments de ces rapports.

**1 - RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC EN EAU POTABLE – EXERCICE 2022 :**

La plupart des informations de 2021 restent valables en 2022 concernant les abonnés, les volumes produits, les infrastructures et les ressources humaines.

À contrario, les ressources auront été contrariées par les conditions climatiques de 2022 avec la nécessité de recourir à des dérogations sur les autorisations de pompage sur les différents cours d'eau du territoire. Les résultats d'analyses microbiologiques et physico-chimiques sont conformes sauf pour Bodiniri, 3 dépassements en résidus de pesticides. Ce problème sera résolu en 2024 avec l'installation de filtres à charbon actif dans le processus de production.

Le nombre d'abonnés est passé :

- Sur Saint-Thégonnec de 1 331 à 1 369
- Sur Loc-Eguiner de 179 à 178

Les consommations s'élevaient à :

- 142 428 m<sup>3</sup> à Saint-Thégonnec soit 104 m<sup>3</sup>/abonné
- 21 867 m<sup>3</sup> à Loc-Eguiner soit 122 m<sup>3</sup>/abonné

Et le coût s'élève, pour 120 m<sup>3</sup> consommés, à :

- 313,96 € à Saint-Thégonnec
- 354,89 € à Loc-Eguiner

Le rendement global du réseau lié à l'usine de Bodiniri se situe à 80 % (Saint-Thégonnec, Guiclan, Sainte-Sève et Pleyber-Christ). Une campagne de sectorisation complémentaire est en cours pour tenter d'améliorer encore le niveau du rendement des réseaux.

Le taux de mensualisations pour le règlement des factures atteint pratiquement 30 % à Saint-Thégonnec et 12,5 % à Loc-Eguiner.

Compte tenu du Plan Pluriannuel d'Investissement, les abonnés devront se montrer de plus en plus vigilants sur leur consommation pour maîtriser au mieux leurs dépenses.

## **2 - RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – EXERCICE 2022 :**

Le schéma directeur pour l'assainissement collectif continue de se déployer en étant axé prioritairement sur les communes qui ne peuvent plus attribuer de nouvelles autorisations d'urbanisme en raison des performances insuffisantes de leur réseau de collecte ou de leur station de traitement.

Contrairement à l'eau potable, l'année climatique 2022 a favorisé les performances des systèmes d'assainissement collectif avec ce taux d'eaux claires parasites beaucoup plus faibles : de 33,2 % à Saint-Thégonnec en 2021 à 18,4 % en 2022.

Le nombre d'abonnés est respectivement :

- 965 abonnés à Saint-Thégonnec
- 63 abonnés à Loc-Eguiner

Le volume pris en compte pour la facturation est sensiblement plus bas dans chaque zone agglomérée que la moyenne :

- 78 m<sup>3</sup> à Saint-Thégonnec pour 104 en moyenne
- 90 m<sup>3</sup> à Loc-Eguiner pour 122 en moyenne

Le coût du service pour une consommation théorique de 120 m<sup>3</sup> est de :

- 303,68 € à Loc-Eguiner
- 345,92 € à Saint-Thégonnec

La station de traitement de Saint-Thégonnec donne des résultats d'épuration satisfaisants en tout point et dispose encore actuellement de capacités lui permettant d'accueillir de nouvelles populations sur Saint-Thégonnec et Guiclan.

## **3 - RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – EXERCICE 2022 :**

La compétence est devenue communautaire depuis 2006. 9 700 Installations individuelles sont concernées, représentant 19 000 usagers.

Les opérations de contrôle concernent des contrôles de conception et d'implantation pour les projets d'installations neuves ou à réhabiliter (201 en 2022) et les contrôles de réalisation sur le terrain avant recouvrement des installations (86 en 2022). Le service est composé de 4 agents sur le terrain et 2 animateurs.

En 2022, 1 073 contrôles périodiques ont été faits, la périodicité est d'environ 7 ans. Sur ces contrôles, 22 % des installations ont été jugées satisfaisantes, 57 % satisfaisantes avec quelques réserves et 17 % non satisfaisantes (représentant un danger avec les personnes ou le milieu).

Concernant 2022, le règlement du service a évolué sur deux points :

1. Une nouvelle réglementation en lien avec la loi sur le dérèglement climatique du 22/08/2021 avec :
  - Mise en place d'une pénalité de 400 % de la redevance et applicables aux installations polluantes ou aux installations non-conformes dans le cadre d'une vente
  - Un mois après la signature de l'acte de vente, le notaire a l'obligation d'adresser au SPANC une attestation de vente avec la date et les informations nécessaires à l'identification du bien.
2. Des aides financières pour la réhabilitation des installations polluantes sont possibles :
  - Par l'agence de l'eau (zone littorale)
  - Par Morlaix Communauté directement avec quelques conditions restrictives d'accès, dans la limite d'un plafond de 2 500 € d'aides.

**Le Conseil Municipal a pris acte de ces rapports.**

Pour copie conforme au registre,

A Saint-Thégonnec Loc-Eguiner, le 5 octobre 2023

Le Maire, Solange CREIGNOU



Emilie MESSAGER, secrétaire de séance

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SAINT-THÉGONNEC LOC-ÉGUINER**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 5 octobre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi cinq octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de Saint-Thégonnec Loc-Eguiner, légalement convoqué le vingt-huit septembre, par Mme Solange CREIGNOU, Maire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, à la salle du Conseil Municipal de SAINT-THÉGONNEC LOC-ÉGUINER, sous la présidence de Mme Solange CREIGNOU, Maire.

Etaient présents : Solange CREIGNOU, Yvon POULIQUEN, Josselin BOIREAU, Emilie MESSAGER, Hervé GUEVEL, Patrick LE MERRER, Carolyn ENGEL-GAUTIER, Françoise RAOULT, Viviane LE BIHAN, Hélène RUMEUR, Jocelyne JEZEQUEL-PROUFF, Martine MADEC, Claude CRAS, Françoise GALLOU, Stéphane LOZDOWSKI, Youcef TERZI, Anne FILLET, Sébastien GERARD.

Absents excusés : Gaëlle ZANEGUY (pouvoir à Patrick LE MERRER), Martine RECEVEUR (pouvoir donné à Hélène RUMEUR), Sylvie SOVRANO-CHELLOUG (pouvoir donné à Carolyn ENGEL-GAUTIER), Jean-Pierre CHEVER, Bénédicte COMPOIS-BRISELET (pouvoir donné à Josselin BOIREAU), Gaël LANOE, Corentin DERRIEN.

Conseillers : En exercice : 25 Présents : 18 Votants : 22 Quorum : 13

Emilie MESSAGER a été élue secrétaire de séance.

**OBJET : ATTRIBUTION DES MARCHES POUR LES TRAVAUX DE LA MEDIATHEQUE-TIERS-LIEU, CODE CM231007**

Mme le Maire et Mme Carolyn ENGEL-GAUTIER, adjointe au Maire en charge des travaux présentent au Conseil Municipal le résultat de la consultation de la procédure adaptée relative au choix des entreprises de travaux, pour la Construction d'une médiathèque Tiers-Lieu. Cette procédure est soumise aux dispositions des articles L.2123-1 et R 2123-1 1° du code de la commande publique.

Plusieurs offres sont parvenues à la SEMBREIZH. Après négociation et analyse des offres, conformément au règlement de consultation, et après avoir pris connaissance de l'analyse technique et du tableau de jugement des offres, la commission des marchés adaptés propose de retenir les entreprises pour un montant de 689 585,94 € et de retenir le classement des offres exposé par la SEMBREIZH.

La validation de l'APD a défini une estimation totale des travaux de 790 435 € HT.

Après analyse des offres relatives au lot 11 - électricité, et notamment le volet lié aux panneaux photovoltaïques, la commission MAPA a décidé de déclarer le lot infructueux et de relancer le marché de gré à gré.

Vu les offres reçues,

Vu l'analyse des offres et le rapport d'analyse,

Considérant que le montant et la nature des travaux figurant dans les offres des entreprises correspondent aux orientations définies par la collectivité,

Vu l'avis favorable de la commission des marchés dits adaptés,

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **DECIDE d'attribuer aux entreprises suivantes les marchés de travaux relatifs à la construction de la médiathèque-tiers-lieu :**

		Entreprise	Base + Option en HT
Lot 1	VRD	Cosquer-Coquil	69 142,50 + 7 192,50 = 76 335,00 €
Lot 2	Gros-œuvre	Marc	120 067,06 €
Lot 3	Traitement parasitaire	Santé Bois	10 224,00 €
Lot 4	Charpente, menuiseries extérieures, isolation	Breizhwood	230 476,21€
Lot 5	Couverture	Ménez	52 479,59€
Lot 6	Menuiseries intérieures	SMB	25 999,05€
Lot 7	Cloisons, doublages, plafonds	L'her	88 574,72€
Lot 8	Carrelage, faïence, revêtement de Sol	Le Teuff	38 342,20 €
Lot 9	Peinture, nettoyage	Le Coz	20 480,00€
Lot 10	Chauffage - Ventilation - Plomberie	Kerjean	26 608.11 €
		<b>Total Travaux HT</b>	<b>689 585,94 €</b>

- **AUTORISE** la SEMBREIZH, mandataire de l'opération, à signer au nom et pour le compte du maitre d'ouvrage les marchés correspondants.

Pour copie conforme au registre,

A Saint-Thégonnec Loc-Eguiner, le 5 octobre 2023

Le Maire, Solange CREIGNOU

Emilie MESSAGER, secrétaire de séance







**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SAINT-THÉGONNEC LOC-ÉGUINER**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 5 octobre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi cinq octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de Saint-Thégonnec Loc-Eguiner, légalement convoqué le vingt-huit septembre, par Mme Solange CREIGNOU, Maire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, à la salle du Conseil Municipal de SAINT-THÉGONNEC LOC-ÉGUINER, sous la présidence de Mme Solange CREIGNOU, Maire.

Etaient présents : Solange CREIGNOU, Yvon POULIQUEN, Josselin BOIREAU, Emilie MESSAGER, Hervé GUEVEL, Patrick LE MERRER, Carolyn ENGEL-GAUTIER, Françoise RAOULT, Viviane LE BIHAN, Hélène RUMEUR, Jocelyne JEZEQUEL-PROUFF, Martine MADEC, Claude CRAS, Françoise GALLOU, Stéphane LOZDOWSKI, Youcef TERZI, Anne FILLET, Sébastien GERARD.

Absents excusés : Gaëlle ZANEGUY (pouvoir à Patrick LE MERRER), Martine RECEVEUR (pouvoir donné à Hélène RUMEUR), Sylvie SOVRANO-CHELLOUG (pouvoir donné à Carolyn ENGEL-GAUTIER), Jean-Pierre CHEVER, Bénédicte COMPOIS-BRISELET (pouvoir donné à Josselin BOIREAU), Gaël LANOE, Corentin DERRIEN.

Conseillers : En exercice : 25 Présents : 18 Votants : 22 Quorum : 13

Emilie MESSAGER a été élue secrétaire de séance.

**OBJET : VŒU RELATIF AU BUDGET DE L'EXPERIMENTATION TERRITOIRES ZERO CHÔMEUR POUR 2024, CODE CM231008**

Mme le Maire fait part de la réception d'un projet de vœu lié à la baisse du budget de l'expérimentation territoires zéro chômeur pour 2024. Mme le Maire donne lecture de ce vœu en demandant au Conseil Municipal de s'y associer.

Après avoir appris cet été la baisse de la contribution destinée à financer les emplois créés dans les territoires zéro chômeur de longue durée à partir du 1<sup>er</sup> octobre, les acteurs des 58 territoires zéro chômeur de longue durée habilités viennent de prendre connaissance du montant de l'enveloppe allouée à l'expérimentation au projet de loi de finances 2024, à savoir **69 millions d'euros**.

**Ces moyens sont notoirement insuffisants. Ils reviennent à geler l'expérimentation** en mettant à mal l'un des principes fondamentaux du projet, l'atteinte à l'exhaustivité, en ne garantissant pas l'accès à l'emploi de toutes les personnes privées durablement d'emploi volontaires pour travailler.

Concrètement, **sans hausse du budget, pratiquement aucune embauche supplémentaire n'est possible dans aucun des 58 territoires habilités**. A fortiori, **sans hausse du budget, la perspective d'habilitation de territoires supplémentaires est totalement irréaliste** alors que l'engagement avait été pris de ne laisser aucun territoire prêt au bord du chemin et que plusieurs dizaines de territoires se préparent pour expérimenter la mise en œuvre du droit à l'emploi.

Dès lors, comment comprendre ce coup d'arrêt mis à Territoires zéro chômeur de longue durée alors que le Président de la République s'est engagé par écrit à allouer les moyens nécessaires aux acteurs tout au long de l'expérimentation, que le Gouvernement porte l'objectif du plein emploi, que l'expérimentation fait ses preuves dans les territoires et qu'elle inspire nombre d'acteurs et de gouvernements bien au-delà de nos frontières ?

**Aussi,**

**Considérant** l'objectif du Président de la République de ramener le taux de chômage sous la barre des 5 % d'ici quatre ans,

**Considérant** les quelque 2,5 millions de personnes actuellement privées d'emploi,

**Considérant** l'accroissement des inégalités et la paupérisation grandissante d'une partie de la population touchée de plein fouet par les problématiques d'inflation et d'érosion du pouvoir d'achat,

**Considérant** l'importance des politiques d'insertion et de retour à l'emploi comme outil de lutte contre ces mêmes processus d'appauvrissement et de précarisation,

**Considérant** enfin la pertinence économique, sociale et territoriale du projet TZCLD depuis son lancement en 2016, avec pour preuve l'habilitation de 58 territoires, la volonté d'une centaine d'autres de s'engager dans l'expérimentation, la sortie de la privation durable d'emploi de 3 600 personnes et la volonté exprimée par d'autres pays de l'union européenne (Belgique, Allemagne, Italie, Autriche) d'en dupliquer le modèle.

**Pour toutes ces raisons**, en cohérence avec la position explicitée officiellement le 2 octobre 2023 par les membres fondateurs et partenaires de l'expérimentation Territoires zéro chômeur de longue durée, **notre commune pleinement engagée dans la démarche et labellisée TZCLD, demande au Ministre du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion d'abonder de 20 millions d'euros de l'enveloppe allouée à l'expérimentation pour 2024. Seuls ces moyens supplémentaires sont de nature à garantir aux acteurs de l'expérimentation les moyens nécessaires à l'application de la loi que le Parlement a votée à l'unanimité en 2020.**

Pour copie conforme au registre,

A Saint-Thégonnec Loc-Eguiner, le 5 octobre 2023

Le Maire, Solange CREIGNOU

Emilie MESSAGER, secrétaire de séance

